

# Contenu de la formation

9 h 00 : Accueil des participants.

9 h 30 : Ouverture et présentation de la formation.

9 h 45 : La création de pistes : quelle nécessité ?

Intervenant : ALCINA

10 h 00 : Les servitudes : définition et mise en place

Intervenant : ALCINA

10 h 20 : La mise en place d'une convention inscrite aux hypothèques

Intervenant : Nicolas RONDEAU (CRPF)

10 h 40 : Retour d'expérience sur la mise en place de pistes et servitudes

Intervenant : ALCINA

11 h 20 : Questions et échanges

11 h 50 : REPAS sur place

13 h 50 : L'éclaircie : une nécessité sylvicole

Intervenant : Bernard CABANNES (CRPF)

14 h 05 : L'éclaircie : une nécessité vis-à-vis de l'aléa feu de forêt

Intervenant : Communes forestières

14 h 20 : La gestion des bandes de sécurité

Intervenant : ALCINA

14 h 35 : Questions et échanges

15 h 00 : Les documents de gestion forestière

Intervenants : Communes forestières et CRPF

15 h 20 : Le Plan Intercommunal d'Aménagement Forestier

Intervenant : ALCINA

15 h 40 : Retour d'expérience sur le PIDAF des Roques

Intervenants : Communes forestières et CRPF

16 h 10 : Débats et échanges finaux

16 h 30 : Clôture de la formation

## Gestion forestière et protection contre l'incendie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est boisée à 48 %. Ses forêts méditerranéennes sont particulièrement exposées, durant les périodes de sécheresse, au risque incendie.

Les propriétaires forestiers sont directement confrontés à ce risque et peuvent adopter des mesures pour tenter de le réduire. La prévention passe par la pratique d'une sylviculture à l'échelle de massifs forestiers et par un équipement cohérent (réseau de pistes en particulier). Ainsi, la mise en œuvre d'une gestion forestière sur l'ensemble d'un massif permettra de diminuer la biomasse combustible et de limiter la propagation du feu.

Cette formation s'adresse spécifiquement aux représentants de la forêt publique et privée qui pourront ainsi relayer les messages abordés lors de cette session à l'ensemble des propriétaires forestiers et des élus des Communes forestières.

En effet, les Communes forestières organisées en associations départementales, Union régionale et Fédération nationale sont représentées par un réseau d'élus impliqués sur les thématiques de valorisation et de préservation de la forêt.

Parallèlement, au sein de leurs syndicats départementaux, les propriétaires forestiers privés ont le souci de mieux organiser leur représentativité afin d'être présents chaque fois et partout où la forêt est un enjeu.

Cette session de formation conjointe est donc une réponse nécessaire à la mise en œuvre de cette représentativité. Elle favorisera la connaissance mutuelle et le partage des problématiques.



## Participation financière

Les coûts de la formation et du repas sont pris en charge par les Communes forestières et le CRPF dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Européen et Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la Région PACA.

## Lieu de la formation

Entente pour la forêt méditerranéenne - 5065 Route Gardanne- RD7 - 13120  
GARDANNE- (*Salle des Voûtes*)



Entente pour la forêt méditerranéenne

## Votre interlocuteur :

Stéphanie Singh, joignable au 04.42.65.78.15



## Les Communes Forestières, l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Privés et le CRPF

**proposent une journée à l'attention des  
élus référents et des délégués de  
massifs**

**« La meilleure protection contre les  
incendies est la bonne gestion de nos  
forêts »**

Comment la gestion forestière contribue-t-elle à la protection contre l'aléa feu de forêt ?

Quels sont les équipements nécessaires à une protection efficace et comment les mettre en place ?

Quels sont les bénéfices d'une planification conjointe des actions DFCI ?

**Venez vous former le lundi 27 juin 2011 à Gardanne**